



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

### Rapport de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (5-7 octobre 2018)

#### I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 23 août 2018, la Présidente du Conseil de sécurité a informé le Gouvernement de la République démocratique du Congo que le Conseil avait décidé d'envoyer une mission en République démocratique du Congo du 5 au 7 octobre 2018. Le mandat de la mission figure à l'annexe I du document portant la cote [S/2018/890](#). La mission a été codirigée par les représentants de la Bolivie (État plurinational de), de la France et de la Guinée équatoriale. La délégation de la mission était composée des représentants et représentantes ci-après :

- Verónica Cordova Soria (Représentante permanente adjointe), Bolivie (État plurinational de)
- Wu Haitao (Représentant permanent adjoint), Chine
- Gbolié Désiré Wulfran Ipo (Représentant permanent adjoint), Côte d'Ivoire
- Austin M. Smith, États-Unis d'Amérique
- Mahlet Hailu Guadey (Représentante permanente adjointe), Éthiopie
- Dmitry Polyanskiy (Représentant permanent adjoint), Fédération de Russie
- François Delattre (Représentant permanent), France
- Job Obiang Esono Mbengono (Représentant permanent adjoint), Guinée équatoriale
- Kanat Tumysh (Représentant permanent adjoint), Kazakhstan
- Mansour Ayyad Alotaibi (Représentant permanent), Koweït
- Karel Jan Gustaaf van Oosterom (Représentant permanent), Pays-Bas
- Francisco Tenya (Représentant permanent adjoint), Pérou
- Joanna Wronecka (Représentante permanente), Pologne
- Stephen Hickey, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Olof Skoog (Représentant permanent), Suède



## **II. Visite en République démocratique du Congo**

### **Rencontres à Kinshasa**

#### **A. Réunion avec des représentants de la Commission électorale nationale indépendante**

2. Le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a donné un aperçu des activités que celle-ci avait menées ces dernières années et a confirmé que le calendrier et le cadre juridique des élections présidentielle, nationales et provinciales, qui se tiendraient le 23 décembre, comme prévu, avaient été définis.

3. Les membres de la mission du Conseil de sécurité se sont félicités de la volonté du Gouvernement de tenir les élections comme prévu et se sont dits conscients des difficultés liées à l'organisation d'élections en République démocratique du Congo. Ils ont insisté sur le fait que l'objectif de leur visite était d'appuyer le processus électoral dans le plein respect de la souveraineté du pays. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés et ont pris note de la décision du Gouvernement de prendre pleinement à sa charge l'organisation et le financement des élections. Ils ont réaffirmé la nécessité de mettre en place un processus crédible et inclusif et engagé la CENI à entretenir le dialogue avec toutes les parties en vue de régler les questions litigieuses qui subsistaient de manière constructive. Se référant au mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ils ont rappelé que cette dernière était disposée à apporter un appui technique et logistique à la CENI si elle le souhaitait. Ils ont en outre demandé à la Commission de faire part de ses plans techniques et logistiques pour permettre à la MONUSCO de lui fournir un appui approprié, le cas échéant.

4. Le Président de la CENI a insisté sur le caractère historique des élections à venir, qui devaient conduire au premier transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo. Il a estimé que l'insécurité qui prévalait dans certaines régions n'empêcherait pas la tenue des élections le 23 décembre. Il a fait valoir que toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour que le processus électoral soit mené à bien, mais a reconnu qu'il restait deux questions litigieuses, à savoir les listes électorales et l'utilisation de machines à voter. Tout en admettant que les listes n'étaient « pas parfaites », le Président de la CENI a souligné que la Commission avait réglé le problème des électeurs qui s'étaient inscrits plus d'une fois et que la controverse portant sur les six millions d'électeurs inscrits sans empreintes digitales était un faux problème, car les photos des électeurs figuraient à la fois sur les cartes d'électeurs et sur les listes électorales. Il a ensuite expliqué pourquoi la CENI avait opté pour des machines à voter plutôt que pour des bulletins de vote et a fait valoir qu'elles étaient économiques et fiables et étaient la meilleure solution si l'on voulait tenir les élections présidentielle, nationales et provinciales le même jour. Il a précisé que les machines à voter n'étaient pas un système de vote électronique, mais servaient à imprimer les bulletins de vote. Il a confirmé que le dépouillement, qui aurait lieu en présence d'observateurs, se ferait manuellement et a souligné que les observateurs nationaux contribueraient de manière décisive à la crédibilité du processus. Il a remercié la Westminster Foundation for Democracy pour son rapport sur les machines à voter et a déclaré que la CENI avait déjà donné suite à la plupart des recommandations qui y étaient formulées. Il s'est félicité de l'assistance technique fournie par la MONUSCO et a ajouté que la CENI ne voyait aucun inconvénient à ce que la Mission lui prête une assistance logistique. Il a expliqué que la Commission avait récemment demandé de l'aide à la MONUSCO pour organiser une campagne de

sensibilisation et mener des activités de renforcement des capacités et de formation des agents électoraux en poste aux bureaux de vote.

## **B. Rencontre avec le Président de la République démocratique du Congo**

5. Les membres de la mission ont rencontré le Président Joseph Kabila Kabange au palais présidentiel, à Kinshasa. Ils se sont félicités des progrès réalisés, en particulier de la décision du Président de tourner une page de l'histoire de la République démocratique du Congo en permettant le premier transfert pacifique du pouvoir et ont souligné qu'il importait d'organiser des élections libres, régulières, crédibles et transparentes pour assurer la stabilité future du pays. Ils ont également donné au Président Kabila l'assurance qu'ils respectaient la souveraineté de la République démocratique du Congo. Ils ont souligné qu'il fallait parvenir à un consensus sur le processus électoral et garantir l'ouverture de l'espace politique et la liberté d'expression, et ont rappelé combien la présence d'observateurs internationaux était importante.

6. Le Président Kabila a indiqué que, la dernière fois qu'il s'était entretenu avec des représentants du Conseil de sécurité en 2016, il avait exprimé l'espoir que, lors de leur prochaine rencontre, la discussion porterait sur des questions liées au développement plutôt que sur les élections. Il se souvenait de la première fois qu'il avait pris la parole devant le Conseil alors que son pays avait été envahi et que seuls quelques observateurs militaires avaient été déployés. Dix-sept ans plus tard, son pays était désormais prêt à prendre en charge la lutte contre les groupes armés et l'organisation des élections. Après avoir reçu de nombreux conseils de la communauté internationale au cours des dernières années, et compte tenu de l'expérience acquise par le pays depuis son indépendance, il était désormais temps d'écouter l'Afrique et ses chefs d'État et de gouvernement.

7. Le Président Kabila a insisté sur le fait que les élections relevaient des affaires intérieures. Au vu des précédentes élections organisées en République démocratique du Congo, il s'est dit plus préoccupé par ce qui se passerait après les élections, sur les plans de la stabilité, du développement du pays et de la consolidation du processus démocratique, que par les élections elles-mêmes. Il a réaffirmé qu'il avait décidé, « par principe », d'organiser les élections sans l'appui de la communauté internationale. La République démocratique du Congo avait reçu l'aide de multiples partenaires, ce qui, au lieu d'avoir des effets bénéfiques, avait semé le « chaos ». Il a ajouté que, depuis qu'il avait pris cette décision, le processus électoral se déroulait « sans heurts » et que les élections auraient lieu, comme prévu, le 23 décembre. Celles-ci seraient libres, régulières et transparentes, comme le peuple congolais le méritait. Si la République démocratique du Congo avait besoin d'aide, le Gouvernement le ferait savoir. En réponse aux questions posées et aux observations formulées, le Président Kabila a indiqué que le Gouvernement ne pouvait pas faire grand-chose pour remédier au manque de confiance dans le processus électoral, notamment dans les machines à voter. En effet, la population craignait toujours l'innovation technique et, même au sein de la majorité présidentielle, certains n'étaient pas convaincus par les technologies. En ce qui concerne l'espace politique, le Président a déclaré que les manifestations politiques seraient autorisées à condition qu'elles soient pacifiques. Il a estimé que la question de la liberté d'expression ne devrait pas se poser dans un pays, comme la République démocratique du Congo, où les médias étaient aussi variés.

### **C. Réunion avec le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité**

8. Parmi les participants à la réunion, qui était présidée par le Premier Ministre, on comptait le Directeur de l'Agence nationale de renseignements, le Commissaire général adjoint de la Police nationale, le Conseiller diplomatique du Président, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies et des représentants du service de renseignement militaire.

9. Les membres de la mission ont réaffirmé qu'ils respectaient l'indépendance et la souveraineté de la République démocratique du Congo et insisté sur le caractère historique des élections à venir, qui ouvriraient la voie au premier transfert pacifique du pouvoir dans le pays. Ils ont souligné qu'il importait de tenir des élections crédibles, transparentes et pacifiques, qui contribueraient à la paix et à la stabilité dans le pays, dans la région et au-delà. Ils ont insisté sur la nécessité de trouver un consensus sur les questions litigieuses, telles que l'utilisation de machines à voter et les listes électorales. Ils ont également plaidé en faveur de la pleine application de l'accord politique du 31 décembre 2016, y compris en ce qui concerne l'ouverture de l'espace politique, le respect des droits de l'homme, la liberté d'expression et le droit de manifester. Ils ont pris acte des diverses difficultés auxquelles la République démocratique du Congo se heurtait et ont félicité le Gouvernement d'avoir lutté efficacement contre l'épidémie d'Ebola. Ils ont également accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans l'action visant à mettre fin au recrutement d'enfants soldats. Se référant au mandat de la MONUSCO, ils ont réaffirmé que celle-ci était disposée à fournir un appui logistique, selon qu'il conviendrait. Ils ont également souligné qu'il importait que la Mission, notamment ses forces, dispose des moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat de protection des civils et ont demandé au Gouvernement de faciliter l'entrée en République démocratique du Congo des armes et des munitions de la MONUSCO à cet effet.

10. Les représentants du Gouvernement se sont félicités de la visite du Conseil de sécurité et ont relevé que, depuis le déploiement de la Mission, le Conseil s'était rendu en République démocratique du Congo presque chaque année. Ils ont ajouté que la présente visite était « extraordinaire » compte tenu des prochaines élections historiques en République démocratique du Congo, qui conduiraient au premier transfert pacifique du pouvoir. Ils ont mis l'accent sur les difficultés liées à l'organisation d'élections dans un pays comptant plus de 40 millions d'électeurs et ont estimé que les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières étaient réunies. Ils ont rappelé leur décision de prendre pleinement à leur charge l'organisation des élections du 23 décembre et réaffirmé qu'il importait que la communauté internationale appuie ce processus. Pour justifier l'utilisation des machines à voter, ils ont expliqué qu'elles permettaient de surmonter les difficultés liées à l'organisation d'élections combinées et ont réaffirmé l'indépendance de la CENI. Ils ont souligné les progrès accomplis dans l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016. En ce qui concerne les mesures de confiance, ils ont déclaré que les acteurs politiques reconnus coupables de crimes ne sauraient être considérés comme des acteurs politiques et ont fait valoir que l'accent excessif mis sur la notion d'inclusivité n'avait pas lieu d'être sachant que le dialogue et le partage du pouvoir étaient des traditions dans le pays.

11. Les représentants du Gouvernement ont évoqué la coopération parfois « malheureuse » avec la MONUSCO, reprochant à celle-ci de violer des principes fondamentaux tels que la souveraineté du pays hôte et de ne pas toujours opérer dans les limites de son mandat. Ils ont déploré l'ingérence présumée de la Mission dans les manifestations publiques, ainsi que ses patrouilles, qui n'étaient pas

systématiquement coordonnées avec les autorités nationales. Ils ont ajouté que la MONUSCO avait joué un rôle important au cours des deux dernières décennies, mais que le moment était venu pour les Congolais d'assumer pleinement leurs responsabilités, notamment en matière de sécurité. Ils ont proposé de revoir la collaboration avec la MONUSCO, compte tenu des nouvelles menaces, telles que le terrorisme dans la région de Beni.

#### **D. Rencontre avec des représentants de la majorité présidentielle (Front commun pour le Congo)**

12. Les membres de la mission du Conseil ont réaffirmé leur respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo et souligné qu'ils ne s'intéressaient pas aux résultats des élections, mais à la crédibilité du processus. Ils ont insisté sur la nécessité de résoudre les différends par le dialogue et appelé à l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016, notamment au moyen de mesures de confiance. Ils ont constaté avec préoccupation que les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles n'étaient pas encore réunies et demandé quelles mesures le Gouvernement prévoyait de prendre pour régler ce problème dans les meilleurs délais. Ils ont en outre insisté sur la nécessité de sensibiliser la population.

13. Les représentants du Front commun pour le Congo ont affirmé leur attachement à la vision du Président Kabila concernant la préservation de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. Ils ont en outre confirmé la volonté du Gouvernement d'appliquer l'accord politique du 31 décembre 2016 et de faire en sorte que les élections aient lieu le 23 décembre. Ils ont insisté sur le fait que les élections étaient le seul moyen viable de sortir de la crise actuelle, mais que les modalités pratiques de ces élections relevaient de la CENI. Ils ont estimé, tout comme les membres de la mission, que le déploiement d'observateurs dans tous les bureaux de vote contribuerait à renforcer la crédibilité des élections. Ils ont exhorté le Conseil de sécurité à user de son influence pour convaincre les personnes qui voulaient faire échouer les élections ou plonger le pays dans la violence d'abandonner leurs projets.

#### **E. Rencontre avec des membres de l'opposition**

14. La rencontre avec des membres de l'opposition politique a commencé par une minute de silence pour les victimes de la région de Beni. Les membres de la délégation se sont félicités de la participation de l'opposition aux élections du 23 décembre. Ils ont demandé aux membres de l'opposition s'ils estimaient que les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles étaient réunies et s'ils avaient l'intention de s'entendre sur un seul et même candidat.

15. L'Union pour la nation congolaise s'est exprimée au nom de la délégation de l'opposition, qui comprenait des membres de la Dynamique de l'opposition, de l'Union pour la démocratie et le progrès social, de Nouvel Élan, d'Ensemble pour le changement, du Mouvement de libération du Congo et de Synergie électorale notre Congo. Les membres de l'opposition ont fait savoir aux membres de la mission du Conseil qu'ils étaient prêts pour les élections du 23 décembre. Ils ont toutefois souligné que les conditions nécessaires à la tenue d'élections inclusives, libres et transparentes n'étaient pas réunies et que l'insécurité persistante empêchait les candidats de faire campagne librement dans tout le pays. Ils ont ajouté que la CENI était inféodée aux autorités gouvernementales et que plusieurs problèmes, notamment concernant l'utilisation des machines à voter et les listes électorales, risquaient de compromettre le processus électoral. Ils ont dénoncé à plusieurs reprises la

disqualification des candidats Jean-Pierre Bemba et Adolphe Muzito et ont déploré la décision qui avait été prise d'empêcher Moïse Katumbi d'entrer dans le pays pour déposer sa candidature. Ils se sont en outre demandés si le Gouvernement avait les moyens de prendre pleinement à sa charge la logistique et le coût des élections et se sont interrogés sur les raisons qui l'avaient poussé à refuser le soutien logistique de la MONUSCO.

16. Les membres de l'opposition ont transmis à la délégation du Conseil un mémorandum dans lequel ils avaient recensé les mesures ci-après, qui visaient à garantir la crédibilité du processus : abandonner le projet d'utilisation de machines à voter ; nettoyer les listes électorales ; autoriser les candidats exclus des élections pour des raisons politiques à se présenter ; mettre en œuvre les mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016 ; déployer des observateurs internationaux ; autoriser la communauté internationale à fournir un appui financier, matériel et logistique aux élections ; déployer une force régionale chargée d'assurer la sécurité du processus électoral ; permettre à la MONUSCO de participer à l'ensemble du processus électoral ; restructurer la CENI, notamment en remplaçant le représentant de l'Union pour la démocratie et le progrès social. En dépit de ce qui précède, les membres de l'opposition ont confirmé qu'ils ne boycotteraient pas les élections et qu'ils s'entendraient bientôt sur un seul et même candidat et conviendraient d'un programme unique.

## **F. Rencontre avec des candidates**

17. La délégation du Conseil de sécurité a rencontré un groupe de 17 candidates aux élections législatives nationales et provinciales, parmi lesquelles la seule femme candidate à la présidence.

18. Le groupe, composé de représentantes de partis et groupements politiques de l'opposition et de la majorité présidentielle, a demandé au Conseil de sécurité et à la MONUSCO de collaborer avec le Gouvernement afin de renforcer la sécurité des femmes (candidates, électrices et observatrices) pendant les élections. Les participantes ont souligné qu'il importait d'écouter les candidates, en leur qualité non seulement de candidates, mais aussi de femmes. Elles ont accueilli avec satisfaction l'attribution du prix Nobel de la paix à M. Mukwege, un défenseur des droits des femmes. Elles se sont déclarées préoccupées par les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre qui continuent d'être signalés, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, et ont souligné que la violence à l'égard des femmes ne se limitait pas à la violence physique, celles-ci faisant systématiquement l'objet de discriminations et d'intimidations. Les participantes ont indiqué que les femmes rencontraient plus de difficultés que les hommes sur le plan politique, que ce soit pour faire campagne dans les zones touchées par les conflits ou pour pouvoir participer à la vie politique. Les femmes représentant seulement 12 % des candidats, les participantes ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour appuyer la participation des femmes à la vie politique.

19. Certaines participantes se sont également inquiétées de ce que la crédibilité du processus électoral risquait d'être remise en question si les machines à voter étaient utilisées sans qu'un consensus politique ne soit atteint. À l'image de la fracture politique en République démocratique du Congo, les vues des candidates de la majorité présidentielle et de celles de l'opposition divergeaient parfois nettement, notamment en ce qui concernait l'utilisation des machines à voter. La délégation du Conseil de sécurité a souligné combien la participation des femmes au processus politique était importante et indiqué que les femmes pourraient plaider auprès de la CENI en faveur de l'application des recommandations techniques formulées par la

Westminster Foundation for Democracy concernant les machines à voter. Bien que la plupart des participantes aient convenu que la MONUSCO devrait rester après la fin du processus électoral, certaines ont déploré que sa présence n'ait pas empêché un renforcement de l'insécurité dans l'est du pays et des violations des droits de l'homme.

## **G. Rencontre avec des représentants de la Conférence épiscopale nationale du Congo**

20. Les membres de la mission ont salué le rôle essentiel que jouait la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) en tant que facilitateur du dialogue. Ils se sont toutefois déclarés préoccupés par l'absence de consensus et par la politisation généralisée du processus électoral et ont demandé ce qui pourrait se produire après les élections. Ils ont en outre demandé à la CENCO si elle serait prête à assumer encore une fois le rôle de facilitateur et de quelle manière le Conseil pourrait contribuer au renforcement de la confiance et à la tenue d'élections crédibles le 23 décembre.

21. Les représentants de la CENCO ont mis en lumière l'évolution positive de la situation, notamment le fait que le Président Kabila n'avait pas l'intention de briguer un troisième mandat et le respect global du calendrier électoral. Ils se sont également félicités de l'organisation de manifestations par l'opposition, qui s'étaient déroulées sans incident le 29 septembre. Ils ont conseillé au Conseil de sécurité de continuer de promouvoir les mesures de renforcement de la confiance prévues dans l'accord politique du 31 décembre 2016 et de contribuer à assurer à toutes les parties prenantes un accès égal aux médias publics et à lever toutes les restrictions à la tenue de manifestations pacifiques. Ils ont prié instamment le Conseil d'engager le dialogue avec la CENI afin qu'elle parvienne à un consensus sur l'utilisation des machines à voter ou en revienne aux bulletins de vote, qu'elle remédie aux irrégularités dans les listes électorales, notamment en radiant les personnes inscrites sans empreintes digitales, qu'elle invite des observateurs internationaux comme l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Centre Carter, et qu'elle coopère étroitement avec la MONUSCO dans le cadre du déploiement de moyens logistiques et du transport du matériel électoral. Ils ont également fourni des renseignements sur les activités de la Conférence visant à former et à déployer quelque 40 000 observateurs, y compris des jeunes.

22. Les représentants de la CENCO se sont déclarés préoccupés par l'insécurité persistante dans le territoire de Beni et dans les provinces de l'Ituri, du Tanganyika et du Kasai, aggravée par la récente épidémie d'Ebola, qui allait avoir des conséquences sur le processus électoral. Ils ont indiqué qu'il faudrait que la MONUSCO et le Gouvernement adoptent un plan conjoint visant à assurer la sécurité dans le pays durant le processus électoral. Tout en se déclarant préoccupés par la manière dont la situation pourrait évoluer après les élections compte tenu de la polarisation et des tensions actuelles, les représentants de la CENCO ont conseillé de ne pas reporter les élections dans la mesure où cela entraînerait des difficultés supplémentaires. Ils ont ajouté que tout devait être fait pour assurer un transfert pacifique du pouvoir.

## **H. Rencontre avec des représentants d'organisations de la société civile**

23. Les membres de la mission se sont entretenus avec des représentants d'organisations de la société civile, notamment de groupes de défense des droits des femmes, de mouvements de jeunes militants et d'organisations de défense des droits

de l'homme et leur ont demandé leur avis sur la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité actuelles. Insistant sur la responsabilité incombant au Gouvernement en matière de sécurité et de questions humanitaires, les membres de la mission ont demandé comment leur visite pouvait contribuer à améliorer la situation actuelle.

24. Les représentants de la société civile ont souligné qu'il importait que les élections aboutissent à un transfert de pouvoir fructueux, mais se sont demandé si la tenue des élections en elle-même améliorerait effectivement les conditions de vie des Congolais. Ils ont ajouté que la population avait peu confiance dans le processus et peu d'espoir quant à ses résultats. Ils se sont déclarés préoccupés par la polarisation actuelle des opinions, concernant notamment l'utilisation de machines à voter et les listes électorales, qui empêchait la population d'avoir pleinement confiance dans le processus électoral. Ils se sont demandé ce que la CENI pouvait faire de plus aujourd'hui que ce qu'elle avait fait pendant les deux dernières années. Ils ont en outre mis en garde contre le fait que des élections mal organisées pourraient entraîner des violations des droits de l'homme de grande ampleur et ont recommandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité, notamment en adoptant des sanctions contre certains acteurs politiques de la majorité comme de l'opposition. En conclusion, ils étaient d'avis que la tenue d'élections dans le climat actuel de méfiance et de division persistante pourrait exacerber le risque que les élections tournent au chaos. Selon eux, la classe politique congolaise n'était pas prête pour les élections du 23 décembre et l'ONU devait intervenir pour assurer la crédibilité du processus et la sécurité des élections.

25. Les représentants d'organisations de la société civile ayant des bureaux dans l'est de la République démocratique du Congo se sont indignés de l'insécurité persistante et ont constaté avec frustration que la situation ne s'était pas améliorée malgré la présence de la MONUSCO. Ils ont appelé l'attention des membres de la mission sur le fait que des jeunes étaient toujours recrutés par des milices armées et que des femmes continuaient d'être victimes d'agressions sexuelles. Les représentants d'organisations de la société civile ayant des bureaux à Beni ont évoqué les massacres de civils qui continuaient d'y être commis, ce qui, selon eux, témoignait de l'insuffisance des efforts déployés par l'ONU. Ils ont demandé que les capacités de la MONUSCO soient renforcées de sorte qu'elle soit en mesure de protéger les civils et d'empêcher une nouvelle détérioration des conditions de sécurité, en particulier après les élections. Ils ont regretté que la brigade d'intervention n'ait pas été à la hauteur des attentes, celle-ci n'étant pas parvenue à neutraliser les groupes armés, et ont suggéré que les réseaux d'alerte locale de la Mission soit renforcés et que cette dernière élabore avec les Forces armées de la République démocratique du Congo des plans conjoints visant à contrer la menace que représentent les groupes et milices armés.

## **I. Informations communiquées par les hauts responsables de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies**

26. Tout au long de la visite, la MONUSCO a fourni aux membres de la mission du Conseil de sécurité des informations sur ses activités et sur les difficultés qu'elle rencontrait dans l'exécution de son mandat, notamment pour ce qui était de l'appui à l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 et de la protection des civils. Les membres de la mission se sont félicités des bons offices qu'avait fournis la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo pour apaiser les tensions et renforcer la confiance entre les acteurs politiques. Ils se sont également félicités de la stratégie globale de protection des civils de la MONUSCO ainsi que de la reconfiguration en cours de cette dernière. Ils se sont en

autre entretenus avec l'équipe de pays des Nations Unies, qui a souligné les problèmes considérables sur le plan humanitaire et dans le domaine du développement qui subsisteraient probablement après les élections. L'équipe de pays a fait valoir que la planification de l'aide au développement était l'occasion pour l'ONU de recenser les moyens de parvenir aux résultats escomptés et de faire des propositions concrètes concernant des interventions conjointes visant à renforcer les liens entre les activités humanitaires et les initiatives de développement, de relèvement et de consolidation de la paix. Il s'agissait là aussi d'une occasion de réfléchir au passage de relais entre la MONUSCO et le Gouvernement et l'équipe de pays. Celle-ci a estimé qu'il vaudrait mieux envisager le plan de retrait de la MONUSCO comme une reconfiguration de la présence des Nations Unies plutôt que comme un transfert de tâches.

## **J. Conférence de presse**

27. La visite s'est achevée par une conférence de presse, durant laquelle les responsables de la délégation ont communiqué les conclusions tirées de la mission.

---